



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 18 janvier 2023</p>	<p>L'an deux mil vingt trois Le 1^{er} février à dix-huit heures trente six Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 19 janvier 2023</p>	<p>En exercice : 16</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 16 Présents : 12 Votants : 16</p>	<p>Étaient présents : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Monsieur Michel PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Sylvie PENOT, Madame Tania DORÉ, Monsieur Gérard COQUELLE.</p> <p>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT, Madame Clothilde BOULIN ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Emilie PETIT ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Corinne DEHON ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF.</p> <p>Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR	
2023/5.3/01	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2023/5.5/02	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022
2023/1.4/03	Convention SDESM deuxième tranche concernant les travaux route de Glandelles
2023/3.5/04	Conventions de mise à disposition des locaux de la Commune à l'association « Le Phare »
2023/3.5/04bis	Conventions de mise à disposition d'un local au sein de l'école élémentaire à l'association « Le Phare »
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2023/5.3/01 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- Constatera les votes et vérifiera les délégations de votes données,
- Surveillera la réaction des décisions et du procès-verbal officiel.

DESIGNE Madame Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA donne pouvoir à Monsieur Michel PETIT,
Madame Emilie PETIT donne pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS,
Madame Clothilde BOULIN donne pouvoir à Monsieur Dominique MONNERIE,
Madame Corinne DEHON donne pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASIEFF

2023/5.5/02 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 28 novembre 2022

2023/1.4/03 Convention SDESM deuxième tranche concernant les travaux route de Glandelles

Le Conseil

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'éclairage LED route de Glandelles sur le réseau d'éclairage public

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets

2023/3.5/04 Convention de mise à disposition des locaux de la Commune à l'association « Le Phare »

Le Conseil

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser la signature d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs locaux communaux au profit de l'association « Le Phare ».

2023/3.5 /04bis Convention de mise à disposition des locaux de la Commune à l'association « Le Phare »

Le Conseil

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser la signature d'une convention pour la mise à disposition d'un local au sein de l'école élémentaire « Des Gamins Verriers » au profit de l'association « Le Phare ».

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h30

Le Maire


Claude JAMET
